

L'EXAMEN DU CAMABC

(Certificat d'Aptitude de Moniteur animateur Bénévole de la Casim)

Les épreuves du "CAMABC" ont pour finalité de valider les connaissances et les compétences acquises lors des CPM (Cours de Perfectionnement Moto), ainsi que les qualités pédagogiques des futurs moniteurs de la CASIM.

Admissibilité et organisation : Cf annexe 0 page 16.

Les personnes participantes :

Les candidats : motocyclistes adhérents de la CASIM et titulaire du visa 2 (sauf dérogation contraire)

Les stagiaires : motocyclistes potentiellement stagiaires lors des CPM dispensés à la CASIM

Les examinateurs : motocyclistes titulaires du CAMABC ou équivalent

Les jurys : groupe de plus de 2 examinateurs

Le responsable pédagogique : L'organisateur ou un examinateur d'expérience, **titulaire du CAMABC ou équivalent**, est responsable pédagogique. Son rôle est de veiller au bon déroulement pédagogique de l'épreuve selon les critères définis pour l'épreuve du CAMABC. A ce titre, il pourra notamment assister aux délibérations entre examinateurs pour la notation d'un candidat. En cas de désaccord, sa voix permettra de départager.

L'organisateur : Il organise le bon déroulement de l'épreuve : convocations, affectation des lieux, planning de la journée, logistique... (Remarque : l'organisateur peut être responsable pédagogique).

Les personnes ressources : titulaires ou pas du CAMABC, elles assistent l'organisateur pour le bon déroulement de l'épreuve.

Les épreuves et leur notation :

Le CAMABC est composé de quatre épreuves (+ une notation de formation continue) destinées à mesurer chez les candidats : leurs connaissances théoriques, leur niveau de maîtrise de la conduite des motocyclettes, leurs qualités pédagogiques lors d'une épreuve théorique (cours en salle avec plusieurs stagiaires) et d'une épreuve pratique (cours avec un stagiaire en moto) dans les domaines spécifiques des CPM.

- Un questionnaire de contrôle de connaissances
- Une épreuve de maîtrise personnelle
- Une épreuve de pédagogie théorique
- Une épreuve de pédagogie pratique

La note 0 obtenue au total de l'une de ces 4 épreuves est éliminatoire.

La notation finale prendra en compte l'implication du candidat au sein de sa CASIM.

Des encadrants appartenant à la CASIM du candidat rempliront le tableau « formation continue », au plus tard le jour de l'épreuve. Cf : annexe 6 page 22

Chaque épreuve est notée sur 20 points, et affectée d'un coefficient de 1 à 3. Une moyenne générale de 12/20 est exigée pour être admis (soit un total de 132 points sur 220). Cf : annexe 5 page 21

Aucun résultat, autres que ceux donnés au premier passage des épreuves de maniabilité à allure lente et à allure normale, n'est transmis aux candidats pendant toute la durée de l'épreuve. Tous les résultats seront transmis aux candidats après délibération de l'encadrement **titulaire du CAMABC ou équivalent** (jurys, responsable pédagogique, organisateur). En cas de résultat final compris entre 11.5 et 12 sur 20, la délibération peut accorder le CAMABC suite à validation par la majorité des voix de cet encadrement.

Le jour de l'épreuve, les examinateurs et les candidats ont à disposition tous les documents nécessaires : feuilles, crayons, supports CPM, critères de notation, grilles de notation, support de feuille...

Qualités des examinateurs :

Ils doivent être titulaires du permis motocyclette toutes cylindrées catégorie A ou A2, et avoir l'une des qualifications suivantes :

- *Titulaire du BEPECASER mention 2 roues*
- *Titulaire du BAFM*
- *Titulaire du CAMABC*
- *Inspecteur ou Délégué du permis de conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR/DPCSR)*
- *Chargé de mission 2RM (DDI)*
- *Motocycliste de la Gendarmerie*
- *Motocycliste de la Police*
- *Motocycliste des douanes*
- *Titulaires de la Moto d'Or*

Constitutions des jurys

En fonction des épreuves (correction du questionnaire, maîtrise personnelle ou pédagogie), les jurys devront être constitués de 1 à 4 personnes habilités, et si possible appartenant à des CASIM départementales différentes.

Il est préférable que chaque jury reste constitué des mêmes personnes pendant tout l'examen, afin d'avoir la même objectivité pour tous les candidats.

Dans la mesure du possible, les jurys sont constitués de manière hétérogène, avec au moins 2 examinateurs connaissant bien le fonctionnement de la CASIM et l'examen du CAMABC, selon les exemples suivants :

- *Un examinateur extérieur (impliqué ou pas dans la CASIM)*
- *Un moniteur CAMABC d'une CASIM départementale*
- *Un moniteur CAMABC d'une autre CASIM départementale*

- *Un examinateur extérieur pas impliqué dans une CASIM*
- *Un examinateur extérieur impliqué dans une CASIM*
- *Un moniteur CAMABC d'une autre CASIM départementale*

La motocyclette :

Elle doit être conforme à la catégorie du permis A ou A2 détenue par le candidat.

La motocyclette utilisée doit posséder les spécificités suivantes :

- *poids minimum à vide : 160 kg*
- *puissance minimum : 27 ch (ou 20 Kw)*
- *si moteur à combustion interne, cylindrée supérieur à 395 cm³*
- *si moteur électrique, rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,15.*
- *équipée d'une béquille centrale**

Aucune condition d'âge minimum n'est fixée pour la motocyclette.

** L'utilisation d'une motocyclette sans béquille centrale est acceptée, à condition qu'elle respecte les autres critères. Dans ce cas, le candidat devra béquiller et débéquiller de la centrale une autre moto, puis fera les 3 épreuves de maîtrise avec la même moto (sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale).*

CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

But de l'épreuve :

Cette épreuve vise à vérifier les connaissances du candidat sur l'ensemble du programme des CPM.

Le candidat dispose de 25 minutes pour répondre à une quarantaine de questions portant sur les différentes activités CPM.

Le jury préviendra les candidats 5 minutes avant la fin du déroulement de la séance.

Examineurs :

Pour la correction, le jury devra être constitué de 1 à 4 personnes habilités et si possible appartenant à des Casim départementales différentes.

Un correcteur devra toujours noter les mêmes questions : ainsi, s'il y a 2 correcteurs, le premier correcteur notera les questions de 1 à 20, et le deuxième correcteur notera les questions de 21 à 40.

Il est préférable que chaque jury reste constitué des mêmes personnes pendant tout l'examen, afin d'avoir la même objectivité pour tous les candidats.

Mode de notation :

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 2) ; soit un total de 40 points.

Chaque question pourra être notée avec 0 points si la réponse est fausse, 0.5 points si la réponse est partiellement bonne ou 1 point si la réponse est totalement bonne.

Les examinateurs inscrivent sur la grille de notation le résultat final de la notation.

L'organisateur décidera si le corrigé du questionnaire est affiché en fin de journée ou si un moniteur donne oralement les réponses. Mais aucune photo ne sera prise car certaines questions peuvent être réutilisées l'année suivante. De même, toutes les copies et les corrigés sont ramassés par l'organisateur.

MAÎTRISE PERSONNELLE

But de l'épreuve :

Le but de cette épreuve est de vérifier si le candidat a un niveau de maîtrise suffisant. Il ne s'agit pas d'apprécier un niveau de virtuosité élevé, mais de s'assurer d'une pratique personnelle suffisante.

Forme de l'épreuve :

Un stagiaire tire au sort (pour l'ensemble des candidats) un papier numéroté 1 ou 2, qui correspond à la fiche 1 ou 2 comportant les 3 exercices à réaliser :

- maîtrise de la machine sans l'aide du moteur,
- maîtrise de la machine à allure lente,
- maîtrise de la machine à allure normale.

Les candidats exécutent les trois exercices dans l'ordre indiqué sur la fiche, en respectant les consignes relatives aux manœuvres à réaliser, aux nombres d'essais autorisés, au temps maximum imposé.

LE CANDIDAT N'EST PAS AUTORISÉ* À CHANGER DE MACHINE ENTRE LES TROIS EXERCICES (SAUF CAS DE FORCE MAJEURE).

** En cas d'utilisation d'une motocyclette sans béquille centrale, le candidat devra béquiller et débéquiller de la centrale une autre moto, puis fera les 3 épreuves de maîtrise avec la même moto (sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale).*

Examineurs :

Le jury en maîtrise personnelle devra être constitué de 2 ou 3 personnes habilités et si possible appartenant à des Casim départementales différentes.

2 personnes supplémentaires seront nécessaire pour remettre les éventuels cônes ou piquets déplacés (notamment pour l'épreuve à allure normale).

Il est préférable que chaque jury reste constitué des mêmes personnes pendant tout l'examen, afin d'avoir la même objectivité pour tous les candidats.

Mode de notation :

L'ensemble de l'épreuve est notée sur 20 points (coef. 2).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous.

Le jury donnera le résultat des points obtenus après chaque premier passage aux épreuves à allure lente et à allure normale. Permettant ainsi au candidat de décider s'il effectue son deuxième passage.

IMPORTANT :

- *Tout abandon ou non-exécution volontaire d'un exercice (hors cas de force majeure, chute...) est considéré comme abandon de l'épreuve. Dans ce cas, le candidat obtient la note 0 à cette épreuve. La mention "abandon" est portée sur la feuille de notation du candidat qui n'est pas autorisé à subir les autres exercices de cette épreuve qu'il lui restait encore éventuellement à subir.*
- *Toute intervention des examinateurs (verbale ou physique) nécessaire pour assurer la sécurité du candidat est sanctionnée. Les examinateurs déterminent les raisons du comportement du candidat et sanctionnent en conséquence.*
- *Toutes les erreurs commises par le pilote sont à prendre en compte.*
- *Toutes les erreurs se cumulent dans la limite de 0 puisque conformément à la grille de notation aucune note inférieure à 0 ne peut être attribuée.*
- *Les erreurs correspondent à la définition donnée pour l'examen du permis de conduire :*
 - *Chute : perte de contrôle se traduisant par la motocyclette couchée.*
 - *Cône ou piquet déplacé ou renversé par le candidat ou la motocyclette : nécessitant une remise en place. Si le socle du piquet pivote simplement, ce n'est pas une erreur.*
 - *Erreur de parcours : non respect de l'itinéraire fixé ou des consignes relatives au parcours.*
 - *Refus d'obstacle : obstacle non franchi ou non contourné en raison d'une impossibilité technique de le négocier.*
 - *Difficulté manifeste et durable du maintien de l'équilibre.*

Dans tous les exercices, en cas de renversement ou de déplacement d'un obstacle, les personnes présentes à proximité du circuit remettent en place les matériels dans les conditions suivantes :

- *En cas de renversement ou de déplacement d'un obstacle sur le parcours de l'aller : l'obstacle est remplacé avant le retour du candidat, que ce soit au 1^{er} ou au 2^{ème} essai.*
- *En cas de renversement ou de déplacement d'un obstacle sur le parcours de retour : l'obstacle est remplacé pour le 2^{ème} essai.*

Il est donc impératif que les cônes ou les piquets soient remis en place ; en cas de non remplacement de l'obstacle, l'essai ne serait pas comptabilisé et le candidat devra refaire son essai.

MAÎTRISE DE LA MACHINE SANS L'AIDE DU MOTEUR

Cet exercice permet de vérifier la capacité du candidat à maîtriser le déplacement de la machine.

Les points de départ (A) et d'arrêt (B), s'entendent, aplomb de la roue avant de la machine alignée avec le cône, à une distance inférieure à 80 centimètres.

La machine étant sur béquille centrale, le candidat doit débéquiller la machine et l'amener au point B en la poussant en marche avant du côté droit (côté opposé à la béquille latérale) ; puis le candidat doit ramener la machine au point de départ A en la poussant en marche arrière du côté gauche (côté béquille latérale) ; pour finir, le candidat doit remettre la moto sur la béquille centrale. Lors du déplacement en marche avant, la machine ne doit à aucun moment faire marche arrière. Lors du déplacement en marche arrière, il ne sera toléré qu'une seule progression en marche avant sur une distance de 2 mètres en direction de la porte précédente.

- La sortie de terrain n'est pas prise en compte
- Un cône déplacé par le candidat n'est pas pris en compte. Seul, le déplacement du cône par la moto est considéré comme une erreur.

Un seul essai est accordé.

L'exercice est noté sur 2 points :

0	1	2
---	---	---

Les examinateurs tiennent compte du barème suivant pour sanctionner les erreurs :

Classification des erreurs	Barème des points de pénalité
<ul style="list-style-type: none">• Échec au débéquillage-béquillage.• Chute de la moto• Erreur de parcours• impossibilité de réalisation du parcours	L'une de ses erreurs entraîne -2.
<ul style="list-style-type: none">• Difficulté manifeste et durable de maintien de l'équilibre• Cône(s) déplacé(s)	Cette erreur entraîne -1. Si 2 cônes sont déplacés, ces erreurs entraînent -2.

MAÎTRISE DE LA MACHINE À ALLURE LENTE :

Cet exercice a pour finalité d'évaluer l'aptitude du candidat à effectuer à allure lente un parcours hors circulation.

Les performances vérifiées sont notamment :

- démarrage et arrêt,*
 - position sur la machine,*
 - sens de l'équilibre,*
 - connaissance et emploi des commandes,*
 - technique du regard,*
 - efficacité du ralentissement et du freinage à faible allure.*
-
- Lorsqu'un candidat commet simultanément deux erreurs, il n'y a pas cumul des erreurs. A titre d'exemple, un calage du moteur au départ, avec éventuellement pied à terre, entraîne une seule pénalité de trois points. Il n'y a pas cumul avec l'erreur "un ou plusieurs pieds à terre suite à calage du moteur".*
 - Est considéré comme calage au départ, tout calage survenant quand l'aplomb de la roue avant n'a pas encore franchi la première porte.*
 - Lorsqu'il y a calage (au départ ou pendant le parcours), le candidat repart du point de calage.*
 - Un calage avec reprise sans poser le pied à terre n'est pas sanctionné.*
 - De même, la sortie de terrain n'est pas prise en compte*
 - Le point de départ, s'entend, aplomb de la roue avant de la machine à 2,50 m avant la première porte.*
 - Le candidat réalise le circuit indiqué sur la fiche tirée au sort.*
 - Aucun rapport de vitesse n'est imposé, seule compte la réalisation de l'exercice.*

Deux essais sont autorisés. Le candidat est libre d'effectuer les deux. Seul le meilleur est pris en compte pour l'évaluation.

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU PREMIER ESSAI :

Le candidat n'est pas autorisé à effectuer un deuxième essai.

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU DEUXIEME ESSAI :

Le candidat a 0 à l'exercice. Le premier essai, même s'il était meilleur, n'est pas pris en compte, contrairement aux autres cas de figure.

POUR PERMETTRE AU CANDIDAT DE PRENDRE SA DÉCISION D'EFFECTUER UN DEUXIEME ESSAI EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE, LES EXAMINATEURS COMMUNIQUENT LES TYPES ET LE NOMBRE D'ERREURS COMMISES.

Cet exercice est noté sur 8 points. En raison des pénalités et cumuls de pénalités possibles, seules les notes 0 - 2 - 5 - 8 peuvent être attribuées.

0		2			5			8
---	--	---	--	--	---	--	--	---

Les erreurs sont sanctionnées selon le barème suivant :

<i>Classification des erreurs</i>	<i>barème des points de pénalité</i>
<ul style="list-style-type: none"><i>Chute de la moto</i><i>Refus d'obstacle</i><i>Erreur de parcours</i>	<i>L'une de ses erreurs entraîne -8.</i>
<ul style="list-style-type: none"><i>Un ou plusieurs pieds à terre, suite à un calage de moteur ou un déséquilibre.</i><i>Un ou plusieurs pieds à terre consécutifs à un déplacement ou renversement de cône(s) ou de piquet(s).</i><i>Calage du moteur au départ</i><i>Cône(s) ou piquet(s) déplacé(s) ou renversé(s).</i><i>Difficulté manifeste et durable du maintien de l'équilibre.</i>	<i>L'une de ses erreurs entraîne -3.</i>

MAÎTRISE DE LA MACHINE À ALLURE NORMALE

Le point de départ de l'exercice se situe : aplomb de la roue avant sur la ligne de départ A.

Un calage au départ n'est pas sanctionné.

Le candidat effectue le parcours décrit sur la fiche dans le temps imparti en utilisant la 3ème vitesse et arrête la totalité de la motocyclette dans le rectangle prévu à cet effet : longueur hors tout, c'est-à-dire à l'aplomb extrême avant et arrière.

Il n'est pas fixé de moment précis pour le passage de la 3ème vitesse. Le candidat peut à tout moment revenir en 2ème vitesse. De même, le début du freinage est laissé à son initiative.

Un cône déplacé ou renversé lors d'un évitement est sanctionné par l'erreur "cône déplacé ou renversé" et non par l'erreur "refus d'obstacle".

De légers blocages de roues contrôlés ne sont pas sanctionnés (- de 50 cm).

Un calage à l'arrivée est sanctionné.

Les sorties de terrain ne sont pas prises en compte.

Le temps requis pour effectuer le parcours sur piste sèche est de 26 secondes, et de 28 secondes par temps mouillé. Un sol est reconnu mouillé dès lors que les pneumatiques de la motocyclette sont mouillés au niveau de leurs zones de contacts avec le sol.

Les examinateurs chronomètrent chaque essai. Ils arrêtent le chronomètre quand la moto est immobilisée et que le candidat a mis pied(s) à terre.

Deux examinateurs relèvent le chronométrage. La moyenne des 2 sera prise en compte. En cas de mauvais relevé par l'un des 2 chronométreurs, seul le chronométrage valide sera pris en compte. En cas d'erreur sur les 2 chronométrages, l'essai du candidat ne sera pas comptabilisé.

S'il y a eu deux essais, le meilleur résultat sera pris en compte.

Les examinateurs fondent leurs notations en tenant compte des erreurs suivantes :

Deux essais sont accordés. Le candidat est libre d'effectuer les deux. Seul le meilleur est pris en compte pour l'évaluation.

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU PREMIER ESSAI :

Le candidat n'est pas autorisé à effectuer un deuxième essai.

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU DEUXIEME ESSAI :

Le candidat a 0 à l'exercice. Le premier essai, même s'il était meilleur, n'est pas pris en compte, contrairement aux autres cas de figure.

POUR PERMETTRE AU CANDIDAT DE PRENDRE SA DÉCISION D'EFFECTUER UN DEUXIEME ESSAI EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE, LES EXAMINATEURS COMMUNIQUENT LES TYPES ET LE NOMBRE D'ERREURS COMMISES.

Cet exercice est noté sur 10 points. En raison des pénalités et cumuls de pénalités possibles, toutes les notes comprises entre 0 et 10 sont possibles, à l'exception de 7 et 9.

0	1	2	3	4	5	6		8		10
---	---	---	---	---	---	---	--	---	--	----

Les erreurs sont sanctionnées selon le barème suivant :

<i>Classification des erreurs</i>	<i>Barème des points de pénalité</i>
*Dépassement du temps réglementaire maximum de plus de 2 secondes. *Chute de la moto. *Refus d'obstacle. *Erreur de parcours	<i>L'une de ces erreurs entraîne - 10</i>
*Dépassement du temps réglementaire maximum de 1 à 2 secondes.	<i>Cette erreur entraîne - 8.</i>
*Dépassement du temps réglementaire maximum jusqu'à une seconde. *Totalité du parcours en 2ème vitesse	<i>Cette erreur entraîne -5.</i>
*Blocage de roue(s) prolongé. *Calage à l'arrivée. *Arrêt avant ou après la zone matérialisée.	<i>Cette erreur entraîne -4.</i>
*Pied à terre. *Cône déplacé ou renversé.	<i>L'une de ces erreurs entraîne - 2.</i>

ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE THÉORIQUE

But de l'épreuve :

Vérifier chez le candidat ses aptitudes à enseigner des notions techniques et pratiques pour la conduite des motocyclettes. Il ne s'agit pas uniquement d'un exposé de la part du candidat, mais d'un échange avec les stagiaires qui a pour finalité l'apprentissage des connaissances permettant à ces derniers de mieux connaître le thème tiré au sort.

Le candidat tirera au sort 2 thèmes parmi les 6 suivants : conduite en groupe, orientation, expérience et comportement, équipement du motard et de la moto, mécanique, secourisme.

Puis il choisira l'un des 2 thèmes qu'il aura tiré au sort, pour dispenser un cours en salle.

Le candidat dispose de 5 mn de préparation avec pour seul matériel : du papier vierge, des crayons et la feuille « thème de l'épreuve pédagogique théorique » (annexe 1) ; puis de 25 mn de séance avec en matériel supplémentaire : un support écrit utilisé lors des CPM de la CASIM (pas de vidéoprojecteur), un tableau et des feutres ou craies de 4 couleurs différentes.

Il développe devant les examinateurs et au minimum 3 stagiaires de première ou deuxième année le sujet figurant sur la fiche, en se conformant à la trame en annexe 2.

les groupes doivent être hétérogènes et ne pas tous provenir de la même CASIM.

Le jury préviendra le candidat 5 minutes avant la fin du déroulement de la séance.

les examinateurs **doivent s'empêcher toute intervention durant l'épreuve.**

Suite à la prestation du candidat, les examinateurs peuvent demander à s'entretenir avec lui s'il le juge nécessaire. Cet entretien n'a pas un caractère obligatoire. Ils devront noter sur la feuille leurs observations (remise individuellement à la fin de l'épreuve aux candidats), utiles à l'évolution du candidat dans l'exercice de moniteur de la CASIM.

Examineurs :

Le jury devra être constitué de 3 personnes habilités et si possible appartenant à des Casim départementales différentes.

Il est préférable que chaque jury reste constitué des mêmes personnes pendant tout l'examen, afin d'avoir la même objectivité pour tous les candidats.

Mode de notation :

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 3). Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous.

Critères d'évaluation :

Pour chaque critère, des pistes d'observation sont proposées aux examinateurs sous forme de questions. Ces indicateurs de critères ne doivent pas être considérés comme une liste exhaustive. Ils se veulent seulement un approfondissement des critères destiné à faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et à favoriser l'égalité de traitement de tous les candidats.

Connaissance du sujet

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de connaissance imposé est celui des cours CPM

Les examinateurs prennent également en compte les éléments fournis par les candidats, si ceux-ci leur paraissent justes et justifiés par rapport au sujet.

Présentation du sujet - organisation

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

Ce critère permet d'apprécier chez le candidat ces aptitudes pour l'organisation de son exposé. Va-t-il du général au particulier ? Du plus simple au plus compliqué ? Utilise-t-il des exemples ? Fait-il des dessins, des schémas ? Sont-ils exacts, explicites ? Etc.

Qualité orale de l'exposé du sujet

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

Le vocabulaire utilisé par le candidat est-il correct ? Est-il adapté au sujet ? Est-il compréhensible ? Etc.

Relation avec l'élève

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à établir et à maintenir une relation positive avec les stagiaires.

Le candidat se présente-t-il ? S'intéresse-t-il à ses stagiaires ? A-t-il le sens du contact ? Facilite-t-il l'échange ? Regarde-t-il ses stagiaires quand il parle ? Est-il à l'écoute de ses stagiaires ? Les comprend-t-ils ? Cherche-t-il à savoir s'il est compris ? Tient-il compte des réactions de ses stagiaires ? Etc.

Les jurys commenceront par noter individuellement, en se référant aux critères d'évaluation du candidat, puis se concerteront pour la mise en commun d'une notation final. En cas de désaccord, un responsable pédagogique serait à même de départager.

Les jurys noteront, en commentaire, des conseils utiles au candidat lors de son exercice en tant que moniteur Casim.

ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE

But de l'épreuve :

Vérifier chez le candidat ses aptitudes à enseigner des notions techniques et pratiques pour la conduite des motocyclettes.

Le candidat tirera un thème parmi les 4 suivants : virages, freinage, maniabilité à allure lente, maniabilité à allure normale. Puis il dispensera une formation pratique à un stagiaire inconnu par le candidat, en se conformant à la trame en annexe 4.

Le candidat disposera de la feuille « thème de l'épreuve pédagogique pratique » (annexe 3), du papier vierge, des crayons, et du matériel utilisé lors des CPM (cônes, piquets). La liste du matériel peut être complétée (sifflet, planche, chronomètre...) mais elle sera identique pour tous les candidats et déterminée dès le début de cette épreuve.

Le candidat ne dispose pas de préparation. La durée de l'épreuve est de 30 minutes.

Le jury préviendra le candidat 5 minutes avant la fin du déroulement de la séance.

Le candidat dispose ensuite de 2 à 5 minutes supplémentaires pour la justification avec les examinateurs.

les examinateurs **doivent s'empêcher toute intervention durant l'épreuve.**

Ils devront noter sur la feuille leurs observations (remise individuellement à la fin de l'épreuve aux candidats), utiles à l'évolution du candidat dans l'exercice de moniteur de la CASIM.

Examinateurs :

Le jury devra être constitué de 3 personnes habilités et si possible appartenant à des Casim départementales différentes.

Il est préférable que chaque jury reste constitué des mêmes personnes pendant tout l'examen, afin d'avoir la même objectivité pour tous les candidats.

Mode de notation :

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 3). Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

Critères d'évaluation :

Pour chaque critère, des pistes d'observation sont proposées aux examinateurs sous forme de questions. Ces indicateurs de critères ne doivent pas être considérés comme une liste exhaustive. Ils se veulent seulement un approfondissement des critères destiné à faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et à favoriser l'égalité de traitement de tous les candidats.

Relation avec l'élève

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à établir et à maintenir une relation positive avec les stagiaires.

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

Le candidat se présente-t-il ? Comment ? S'intéresse-t-il à son stagiaire ? A son bien-être, son confort ? A-t-il une attitude ouverte ? Le sens du contact ? Facilite-t-il l'échange ? Propose-t-il un cadre de relation ? Lequel ? Comment ? Regarde-t-il son stagiaire quand il lui parle ? Est-il à l'écoute de son stagiaire ? Le comprend-t-il ? Cherche-t-il à savoir s'il est compris ? Tient-il compte des réactions de son stagiaire ? Comment ? Est-il directif ? Dirigiste ? Protecteur ? Paternaliste ? Convainquant ? Chaleureux ? Sérieux ? Sévère ? Naturel ? Artificiel ? Est-il dynamique ? Agité ? Inquiet ? Calme ? Rassurant ? Amorphe ? Indifférent ? Manifeste-t-il suffisamment d'aisance verbale ou physique ? Ses propos sont-ils clairs ? Adaptés ? Etc.

Détermination de l'objectif

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à évaluer un stagiaire de façon à pouvoir déterminer l'orientation de sa séance.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

Le candidat cherche-t-il à connaître son stagiaire ? Demande-t-il au stagiaire s'il connaît la motocyclette qu'il va utiliser ? Si non, donne-t-il les explications indispensables sur les caractéristiques de la motocyclette, son comportement ? Sont-elles justes, justifiées, précises ? L'évaluation pratique est-elle en relation avec le bilan de l'entretien ? Est-elle en rapport avec le niveau de l'élève ? Fait-il un bilan de l'évaluation, le stagiaire est-il amené à s'exprimer ? Annonce-t-il le ou les objectifs qu'il propose de travailler ? Propose-t-il une règle pour le déroulement de la séance ? Des techniques ? Des exercices ?

Développement de la séance

Ce critère sert à apprécier la façon dont le candidat adapte le développement de la séance en fonction de l'objectif et des réactions du stagiaire.

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

La séance s'appuie-t-elle sur l'évaluation ? Poursuit-elle l'objectif visé ? Si non pourquoi ? Le candidat suit-il une progression ? Va-t-il du plus simple au plus compliqué ? Utilise-t-il des exemples, des comparaisons ? Est-ce judicieux ? Adapté au stagiaire ? Les explications sont elles précises ? Fait-il une ou des démonstrations ? Si oui, l'exécution est-elle correcte ? Propose-t-il des exercices ? Adaptés au stagiaire ? A l'objectif ? Aux possibilités du terrain ? Souligne-t-il les réussites ou les échecs du stagiaire ? Est-il attentif aux réactions du stagiaire, l'encourage-t-il ? La sécurité est-elle assurée ? Comment ?

Bilan et justification

Ce critère sert à apprécier l'aptitude du candidat à mesurer l'écart éventuel entre l'objectif et le résultat obtenu et à resituer l'ensemble dans une progression générale.

0	1	2	3
---	---	---	---

Le stagiaire participe-t-il à ce bilan ? Le bilan permet-il au stagiaire de mesurer ses progrès ou ses difficultés ? Renforce-t-il les acquis ? Le candidat souligne-t-il les points positifs ou négatifs ? Replace-t-il la séance dans une progression d'ensemble ? Est-ce motivant ? Cela débouche-t-il sur d'autres objectifs pour d'autres séances de perfectionnement ?

Lors de la justification, faite sans le stagiaire, le candidat prend-il en compte ses erreurs pour d'éventuelles améliorations ? Ferait-il autrement son cours s'il avait à le refaire ? Prendrait-il un autre objectif ?

REMARQUE IMPORTANTE :

Si la sécurité du stagiaire est mise gravement en cause lors du déroulement de la séance et nécessite l'intervention des examinateurs, il convient que ses derniers fassent un rapport sur les circonstances. La note 0 pouvant alors être attribuée au candidat pour cette épreuve.

Les jurys commenceront par noter individuellement, en se référant aux critères d'évaluation du candidat, puis se concerteront pour la mise en commun d'une notation final. En cas de désaccord, un responsable pédagogique serait à même de départager.

Les jurys noteront, en commentaire, des conseils utiles au candidat lors de son exercice en tant que moniteur Casim.

ANNEXE 0

ADMISSIBILITE ET ORGANISATION

ORGANISATION DE L'EPREUVE

En fonction des besoins, une ou plusieurs sessions annuelles de l'examen du CAMABC seront organisées. Les dates planifiées automatiquement sont les suivantes :

- Le dernier samedi du mois d'Avril dans l'ouest de la France.
- L'avant-dernier dimanche d'avril dans le centre/est de la France.

Ces dates seront validées, annulées ou déplacées en concertation du président CASIM France, du responsable CNAM, des présidents des CASIM départementales concernées.

Cette validation aura lieu lors de l'AG CASIM France, en fonction de l'infrastructure d'accueil, du nombre et de la localisation des candidats.

L'organisation des épreuves est coordonnée par le Président de la CASIM France ou le responsable CNAM et le président de la CASIM organisatrice.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les candidats admis à passer les épreuves du CAMABC doivent être titulaires du Visa 2 (ou équivalent), et du permis A ou A2.

De plus, ils doivent justifier de l'exercice en tant qu'aide-moniteur pendant plus de 6 mois dans une Casim départementale.

Toutefois une dérogation peut être admise si une demande justifiée est formulée par le Président d'une CASIM départementale au Président de la CASIM France et au responsable CNAM.

Si un tel cas devait se produire, le candidat concerné ne pourra remplir les fonctions de moniteur que lorsqu'il remplira toutes les conditions énumérées précédemment.

CONDITIONS DE REALISATION

Au moins 6 semaines avant l'épreuve, les CASIM concernées auront transmises à la CASIM organisatrice, au responsable CNAM et au président CASIM France les renseignements suivants : noms et prénoms des candidats, des stagiaires, des examinateurs ; ainsi que les motos utilisées. (Annexe 7)

Deux mois avant l'épreuve, les supports (critères de l'examen, supports utilisés par les candidats en pédagogie...) seront validés définitivement par le responsable de la CNAM.

Dans la mesure du possible, chaque candidat doit se présenter le jour de l'épreuve, en ayant préparé cette dernière, accompagné par :

- un examinateur*
- un stagiaire* pour participer à la pédagogie
- une moto correspondant aux critères de l'épreuve « maîtrise personnelle »

*En fonction de ses possibilités et suite à une concertation entre le président CASIM France, le responsable CNAM et le président de la CASIM organisatrice, une CASIM apportera autant d'examinateurs et de stagiaires qu'elle présentera de candidats.

La Casim organisatrice doit constituer des jurys mixtes de professionnels extérieurs à la Casim et d'examinateurs (CAMABC ou équivalent) provenant de différents départements.

Dans la mesure du possible, les candidats disposeront lors de l'épreuve de pédagogie pratique d'un stagiaire provenant d'une autre CASIM.

Le(s) groupe(s) de stagiaires, à disposition en pédagogie en salle, sera constitué de stagiaires provenant de CASIM différentes.

ANNEXE 1
(À disposition du candidat pendant l'épreuve)

THÈMES ET CHAPITRES DE L'ÉPREUVE PÉDAGOGIE THÉORIQUE

1 - Conduite en groupe

Positions
Itinéraire
Composition des groupes
2x2 voies
Autres règles

2 - Orientation

Les angles
Les mouvements
Les directions
Latitude et longitude
Echelle et carte, couleurs, symboles
Le Nord et s'orienter

3 - Expérience et comportement

Les indices formels et informels
Les différents types de route
La nuit
Les dépassements
L'adhérence

4 - Équipement du motard et de la moto

L'équipement obligatoire
L'équipement conseillé

5 - Mécanique

Les éléments de sécurité
Les pneumatiques
Les huiles
Les freins
La suspension
La transmission secondaire
L'éclairage

6 - Secourisme

Protéger, alerter, secourir
Ventilation
Circulation
Hémorragies
Lésions du motocycliste

ANNEXE 2

(Pas à disposition du candidat pendant l'épreuve)

TRAME TYPE DE L'ÉPREUVE PÉDAGOGIE THÉORIQUE

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes est constituée de la manière suivante :

PRÉPARATION (5 minutes) + DÉROULEMENT DE LA SÉANCE (25 minutes)

I – LA PRÉPARATION

Le candidat dispose de 5 minutes pour se préparer en fonction du thème qu'il vient de tirer au sort. Il devra rester seul pendant ce temps.

Il n'est autorisé qu'à avoir le support en index 1 : « thèmes et chapitres de l'épreuve pédagogie théorique », du papier vierge et des crayons.

II – LE DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Pendant 25 minutes, le candidat devra dispenser un cours à un groupe de stagiaire (minimum 3) qu'il ne connaît pas forcément et qui correspondent aux adhérents Casim de première ou deuxième année.

La finalité est d'obtenir une progression des savoirs des stagiaires tout en suivant la trame ci-dessous :

- **prise de connaissance** : (5 mn)
 - se présenter et présenter l'épreuve, le thème tiré au sort et le déroulement
 - instaurer des règles de communication (tutoiement)
 - connaissance des candidats (prénom, moto, années de pratique, motivations, accidents, connaissances théoriques sur le thème, leurs attentes...)
- **bilan** (1 mn) de cette prise de connaissance pour fixer le ou les objectifs.
- **cours de connaissances théoriques** (16 mn) nécessaires pour atteindre l'objectif fixé
- **validation** (2 mn) sous forme de contrôle oral ou écrit
- **bilan final** (1 mn) avec ouverture sur l'éventuelle prochaine séance

Les durées indiquées entre parenthèses sont des estimations approximatives non prises en compte par le jury.

A l'issue de cette séance, le jury délibérera. Le candidat devra rester à disposition du jury pendant 5 minutes si ces derniers avaient des questions complémentaires à lui poser.

ANNEXE 3

(A disposition du candidat pendant l'épreuve)

THÈMES ET CHAPITRES DE L'ÉPREUVE PÉDAGOGIE PRATIQUE

1 – Virages

La position sur la moto
La trajectoire
L'adaptation de la boîte de vitesse et l'allure
Le regard

2 – Freinage

La position
Le regard
Le blocage de roue
Le frein arrière
Le frein avant
Les deux freins en même temps
Le freinage sur l'angle
Les distances parcourues pendant le temps de réaction et pendant le freinage

3 - Maniabilité lente

La position
L'équilibre
La technique
La trajectoire

4 - Maniabilité rapide

La position
La technique
Les effets et forces
La trajectoire

ANNEXE 4

(Pas à disposition du candidat pendant l'épreuve)

TRAME TYPE DE L'ÉPREUVE PÉDAGOGIE PRATIQUE

Cette épreuve d'une durée de 35 minutes est constituée de la manière suivante :

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE (30 minutes) + JUSTIFICATION (2 à 5 minutes)

Le candidat ne dispose pas de préparation préalable

Il n'est autorisé qu'à avoir le support en annexe 3 : « thèmes et chapitres de l'épreuve pédagogie pratique », du papier vierge, des crayons, et du matériel utilisé lors des CPM (des cônes, des piquets...)

I – LE DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Durant le temps imparti, le candidat devra dispenser un cours à un stagiaire qu'il ne connaît pas et qui correspond aux adhérents Casim de première ou deuxième année.

La finalité est d'obtenir une progression des savoir et savoir faire des stagiaires tout en suivant la trame ci-dessous :

- Prise de connaissance : (2 mn)

- se présenter et présenter l'épreuve et le déroulement
- instaurer des règles de communication (tutoiement)
- présenter le thème tiré au sort
- connaissance du stagiaire (prénom, moto, années de pratique, motivations accident...)

- évaluation statique (2 mn) (connaissances, demandes et acquis du stagiaire sur le sujet tiré)

- évaluation dynamique (5 mn) (exercice(s) ciblé(s) en fonction du sujet et de l'évaluation statique). Prévenir les risques.

- bilan (2 mn) de ces évaluations pour fixer l'objectif. (Commencer par demander l'avis du stagiaire avant de donner notre propre bilan)

- connaissances théoriques (2 mn) nécessaires pour atteindre l'objectif

- travail pratique (13 mn) pour obtenir les savoirs faire

- validation (3 mn)

- bilan final (1 mn) avec ouverture sur l'éventuelle prochaine séance

Les durées indiquées entre parenthèses sont des estimations approximatives non prises en compte par le jury.

II – JUSTIFICATION

Le candidat dispose de 2 à 5 minutes pour expliquer son choix d'objectif et sa démarche pédagogique.

A l'issu de cette séance, le jury délibérera. Le candidat devra rester à disposition du jury pendant 5 minutes si ces derniers avaient des questions complémentaires à lui poser.

ANNEXE 5

NOTATION PAR EPREUVE

ÉPREUVES	CONDITIONS	NOTATION	DURÉE
contrôle de connaissance	Sous forme de questionnaire dont la plupart porte sur les activités CPM	coefficient 2 40 points	25 minutes
Maîtrise personnelle	Parcours : <ul style="list-style-type: none">- sans moteur- allure lente- allure normale	coefficient 2 40 points (2+8+10 points)	
Pédagogie théorique	Cours en salle : (6 thèmes) <ul style="list-style-type: none">- conduite en groupe- orientation- expérience et comportement- équipement du motard et de la moto- mécanique- secourisme	coefficient 3 60 points	5 minutes de préparation 25 minutes d'épreuve Total 30 mn
Pédagogie pratique	Cours avec un élève : (4 thèmes) <ul style="list-style-type: none">- virages- freinage- maniabilité à allure lente- maniabilité à allure normale	coefficient 3 60 points	pas de préparation 30 minutes d'épreuve 2 à 5 minutes de justification
Formation continue	Notation de l'implication du candidat au sein de sa CASIM	coefficient 1 20 points	Année en cours
	La notation de 132/220 points est nécessaire pour obtenir le CAMABC (soit 12/20)	TOTAL 220 points	

ANNEXE 6

FORMATION CONTINUE

Ce tableau de formation continue doit être rempli par des moniteurs (ou des membres du bureau) de la CASIM du candidat. Il est impératif de transmettre ces tableaux remplis avant l'épreuve si le candidat n'est pas accompagné d'un moniteur de sa CASIM. Le cas échéant, les résultats du candidat ne seraient pas transmis et resteraient dans l'attente du tableau dûment rempli.

NOMS des candidats				
Prénoms				
CASIM				
Taux de présence du candidat aux CPM				
100% (6 points)				
81 à 99 % (4 points)				
80 à 61 % (2 points)				
moins de 60 % (0 points)				
Animation d'un ou des ateliers pratiques				
Oui, 3 et plus (4 points)				
Oui, 1 ou 2 (3 points)				
Non, aucun (0 points)				
Organisation d'un ou de plusieurs ateliers pratiques				
Oui, 3 et plus (4 points)				
Oui, 1 ou 2 (3 points)				
Non, aucun (0 points)				
Participation à l'animation d'un ou plusieurs cours théoriques				
Oui, 3 et plus (4 points)				
Oui, 1 ou 2 (3 points)				
Non, aucun (0 points)				
Participation à l'encadrement d'une balade				
Oui, 2 et plus (2 points)				
Oui, 1 (1 point)				
Non, aucun (0 points)				
Total				

ANNEXE 7

TABLEAU DE PARTICIPATION AU CAMABC

Sessionorganisée par la CASIM à

Tableau rempli parpour la CASIM

Transmettre à l'organisateur et au responsable CNAM au moins 6 semaines avant la date de l'examen.

L'organisateur avec l'accord du responsable CNAM pourra refuser toute personne non inscrite si ce tableau est incomplet ou s'il n'est pas transmis dans les délais impartis.

Candidats :

NOMS	PRÉNOMS	email (ou téléphone)	motos utilisées	Possède une béquille centrale (oui ou non)

Examineurs :

NOMS	PRÉNOMS	email (ou téléphone)	véhicules utilisés (si nécessaire pour aller sur le lieu de virage en pédagogie pratique)

Stagiaires :

NOMS	PRÉNOMS	email (ou téléphone)	motos utilisées (si nécessaire en pédagogie pratique)